



COMMUNE DE HAUT-INTYAMON

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DU MERCREDI 24 MAI 2023

Présidence

Monsieur Boris Fringeli, Syndic et Président de l'assemblée, souhaite la cordiale bienvenue à toutes et à tous et remercie les participants de leur présence.

Convocation

Il rappelle le mode de convocation par insertion dans la feuille officielle n°19 du 12 mai 2023, avis aux piliers publics dans les villages et convocation par un tout-ménage via le bulletin d'information.

Selon la loi sur l'exercice des droits politiques, article 2, les personnes ayant le droit de vote sont : a) les Suisses et Suissesses domiciliés dans la commune, b) les étrangers et étrangères domiciliés dans la commune qui sont domiciliés dans le canton depuis au moins 5 ans et au bénéfice d'une autorisation d'établissement (permis C).

Deux personnes ne disposent pas du droit de vote, il s'agit de Madame Sandy Uldry, administratrice des finances, et Madame Magalie Goumaz, journaliste à La Liberté

Scrutateurs

Sont nommés scrutateurs Messieurs Jean-Marc Pythoud, Philippe Tena et Raphaël Beaud.

Participants

44 participants, dont 2 personnes n'ayant pas le droit de vote, soit 42 votants.

Excusés

Sont excusés Madame Christelle Rey, Monsieur Romain Castella et Monsieur Robert Verschuur.

Ordre du jour

M. Fringeli fait la lecture du tractanda.

- 1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 mars 2023**
- 2. Comptes 2022**
 - a. Compte de résultats**
 - b. Compte des investissements**
 - c. Rapport de la commission financière**
 - d. Approbation des comptes 2022**
- 3. Approbation du règlement scolaire de la Commune de Haut-Intyamou**
- 4. Divers**

Afin d'établir un procès-verbal au plus près des propos tenus, M. Fringeli rappelle que l'assemblée est enregistrée. Une fois le procès-verbal approuvé, l'enregistrement sera détruit. Il est demandé aux participants de s'annoncer et de parler au moyen du micro.

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 mars 2023

Comme indiqué dans la convocation, le procès-verbal de la dernière assemblée n'est pas lu ce soir, celui-ci ayant été mis en consultation auprès de l'administration communale et sur le site internet.

M. Fringeli demande à l'assemblée s'il y a des remarques ou observations à formuler à propos de son contenu. Aucune observation n'étant formulée, il demande à l'assemblée de se prononcer.

Vote

L'assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée communale extraordinaire du 8 mars 2023 par :

Oui : 42

Non : 0

Abstention : 0

M. Fringeli remercie l'assemblée ainsi que la rédactrice du procès-verbal, Madame Laura Barthe.

2. Comptes 2022

a) Compte de résultats

Boris Fringeli va prendre les comptes, chapitre par chapitre, sur la base du rapport de gestion 2022 brillamment établi par Sandy Uldry, administratrice des finances. Il rappelle qu'il s'agit des premiers comptes établis avec le plan comptable MCH2, raison pour laquelle les comptes ne peuvent pas être comparés avec ceux de l'an dernier mais uniquement avec le budget 2022.

Même si le Conseil communal constate avec satisfaction qu'un bénéfice non négligeable se dégage de cet exercice, il ne s'agit pas de fanfaronner et encore moins d'envisager une baisse d'impôts. Il sera possible, dans une année, de comparer deux exercices. Il relève toutefois que l'important investissement lié à la construction de l'école grève inévitablement les comptes.

0. Administration générale

CHF 1'017'002.13 de charges et CHF 240'942.48 de revenus

01 Législatif et exécutif

Augmentation des coûts liés au traitement du conseil, notamment due à l'augmentation du nombre de séances (école, PAL...). Ce poste dépasse le budget de CHF 14'000.-.

02 Services généraux

Ce poste dépasse également le budget. Cela s'explique par l'augmentation des frais postaux (CHF 7'500.-), maintenance informatique (CHF 10'700.-), la mise en place d'un nouveau poste de travail (CHF 3'700.-) ainsi que les mutations liées au personnel de l'administration (CHF 10'000.-).

029 Immeubles patrimoine administratif

Bâtiment administratif, rue du Moléson 19, Albeuve

L'écart par rapport au budget porte essentiellement sur la rénovation de la salle du conseil communal ainsi que le solde du coût d'assainissement du chauffage à mazout par une chaudière à pellets. Ces travaux ont été terminés en 2022.

Chauffage à distance

Il y a malheureusement une perte de CHF 40'000.-. Le surplus des coûts concerne l'augmentation du prix du mazout ainsi que l'augmentation des coûts pour les différents raccordements prévus au budget, pour un montant d'environ CHF 17'000.-.

1. Ordre et sécurité publics – défense

CHF 141'198.10 de charges et CHF 58'854.80 de revenus.

Ce poste est conforme au budget.

2. Formation

CHF 2'065'926.95 de charges et CHF 217'632.41 de revenus.

Ce poste est conforme au budget.

3. Culture – sports – loisirs

CHF 166'456.50 de charges et CHF 10'346.25 de revenus

322 Musique, théâtre

Grande différence suite à une nouvelle répartition, soit un excédent de CHF 16'000.- qui se retrouve dans un autre poste.

342 Loisirs

L'entretien des espaces verts évolue, la répartition des charges du personnel est donc plus élevée. Les charges intercommunales pour le terrain de foot du FC Haute-Gruyère à Grandvillard sont supérieures au budget. Ce poste comprend également l'achat du terrain de la place de jeux de Lessoc, de laquelle la Commune était locataire durant de nombreuses années. Cette place a été acquise l'an dernier.

4. Santé

CHF 605'917.85 de charges et CHF 7'023.70 de revenus.

Ce poste est conforme au budget.

5. Prévoyance sociale

CHF 787'951.65 de charges et CHF 5'494.00 de revenus.

La principale augmentation concerne les subventions aux structures d'accueil pour un montant de CHF 14'600.-.

6. Trafic et télécommunications

CHF 751'492.08 de charges et CHF 23'841.88 de revenus.

Cette fonction est inférieure au budget.

61 Routes communales

Ce poste est inférieur au budget malgré l'augmentation du carburant (double du budget prévu) et l'achat de machines et outils supplémentaires pour CHF 26'000.-. L'inventaire du réseau routier pour un montant de CHF 20'000.- n'a pas été effectué contrairement à ce qui était prévu au budget.

62 Trafic régional et d'agglomération

Les dépenses cantonales sont inférieures au montant inscrit au budget.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

CHF 1'296'217.53 de charges et CHF 1'255'250.30 de revenus.

Ce poste est inférieur au budget car des travaux n'ont pas pu être réalisés :

- Conduite Grand'Planches à Neirivue : les travaux au départ de la conduite ont été effectués en lien avec le démarrage des travaux de la future école. La suite est reportée en 2024.
- Conduite le Pallon à Neirivue, report en 2023.
- Endiguement du Torrent, autorisation toujours en cours.

Le chapitre « approvisionnement en eau » s'équilibre par une attribution au financement spécial du maintien. Boris Fringeli rappelle que les postes « approvisionnement en eau » et « traitement des eaux » doivent être à zéro puisque les taxes sont uniquement liées à ces postes là ; il n'existe aucune possibilité de puiser dans un compte pour l'autre.

8. Economie publique

CHF 1'401'561.65 de charges et CHF 1'349'670.20.

Les comptes sont supérieurs à ce qui a été budgété. On retrouve dans ce chapitre la forêt. Le dernier exercice avec l'équipe forestière s'est soldé avec un léger bénéfice. L'équipe de la forêt est désormais incorporée à la Corporation forestière Moléson. Le Conseil communal félicite Eric Meier, garde-forestier, et son équipe pour l'excellent travail effectué.

Boris Fringeli indique que les montants sont supérieurs à cause notamment des projets d'intervention des forêts qui se déroulent sur plusieurs années. Les montants augmentent mais les subventions également, ce qui explique les montants plus élevés que prévus au budget.

81 Agriculture

Ce poste est inférieur au budget malgré l'augmentation des coûts liée à l'entretien des chemins ainsi qu'à notre participation au syndicat d'amélioration foncière. Des subventions pour les intempéries de 2021 ont été perçues pour un montant total de CHF 97'000.-.

84 Tourisme

Subvention reçue de la Mobilière Assurance pour la rénovation de l'accès au pont du Pontet qui se trouve dans le secteur Montbovon-Allières pour un montant de CHF 25'000.-.

9. Finances et impôts

CHF 234'880.37 de charges et CHF 5'927'336.31 de revenus.

L'impôt sur la fortune a rapporté + CHF 64'000.- qu'escompté ;

L'impôt sur les gains immobiliers + CHF 70'000.- – il est toujours difficile d'estimer ce montant ;

L'impôt sur les mutations + CHF 24'000.- – là aussi, une estimation est difficile à prévoir ;

Le compte de résultats présente donc CHF 8'468'604.81 de charges et CHF 9'096'392.33 de revenus, soit un excédent de produits, un bénéfice donc de CHF 627'787.52. De nombreuses communes affichent des bénéfices avec MCH2 qui ne permet plus d'attribution à la réserve ; l'argent se retrouve donc au capital.

Rafael Merino souhaite savoir, au chapitre 4, quel est le coût imputable uniquement aux Ambulances Sud Fribourgeois. Le montant imputable est de CHF 9'326.- en 2022. Suite à la modification de prise en charge des transports en ambulance par l'assurance de base il y a quelques années, cela a engendré une réduction des frais pour les communes.

b) Compte des investissements

0. Administration générale

Pas d'investissement.

1. Ordre et sécurité publics, défense

CHF 230'351.95 de dépenses et CHF 253'656.63 de recettes.

2. Formation

CHF 1'744'141.75 de dépenses, pas de recettes.

Au budget 2022, Boris Fringeli relève le montant de CHF 11'935'800.- pour l'école de Neirivue, sans l'extension. La somme engagée au 31 décembre 2022 correspond à celle indiquée aux dépenses.

3. Culture – sports – loisirs

Pas d'investissement.

4. Santé

Pas d'investissement.

5. Prévoyance sociale

Pas d'investissement.

6. Trafic et télécommunications

CHF 281'638.15 de dépenses, pas de recettes.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire

CHF 490'893.01 de dépenses et CHF 573'628.65 de recettes.

8. Economie publique

CHF 327'738.95 de dépenses et CHF 135'000.- de recettes.

9. Finances et impôts

A zéro dans les investissements.

c) Rapport de la commission financière

Madame Valérie Both-Romanens fait lecture du rapport de la Commission financière au sujet des comptes 2022.

Le 5 avril 2023, les membres de la Commission financière ont examiné les comptes 2022 présentés par le responsable en charge des finances, Monsieur Boris Fringeli, et par la responsable des finances, Madame Sandy Uldry. Ces derniers ont apporté tous les éclaircissements nécessaires à leur bonne compréhension.

Pour ce qui est du compte de résultats, le budget de plusieurs postes n'est pas respecté. Pour exemple, l'entretien du bâtiment de l'Administration (+CHF 69'000.-) ou encore le chauffage à distance qui présente une perte importante. Malgré un équilibre apparent, les comptes de l'eau et l'épuration sont bien éloignés du budget. Même constat pour les charges engagées sur le bâtiment de l'Auberge de l'Ange.

Il semble de première importance d'établir un budget raisonnable, de le suivre et de le respecter.

Concernant les investissements, les membres de la Commission financière constatent des dépassements importants sur plusieurs d'entre eux. Par exemple près de CHF 100'000.- de dépassement sur l'assainissement des buttes de tir. Même chose pour les routes alpestres. En revanche, d'autres investissements n'ont pas encore été engagés, principalement dans le chapitre des routes. Malgré les remarques faites à plusieurs reprises, la commission financière remarque que le suivi des coûts n'a pas été optimal jusqu'à présent. La Commission demande expressément que pour les investissements en cours, le suivi des coûts et le respect du budget soit la priorité du conseil communal. Suivi qui a été initié dernièrement par Madame Uldry à travers un tableau pluriannuel.

La Commission financière félicite la comptable pour la bonne tenue des comptes, malgré des défis importants entre autres liés au passage à MCH2.

La Commission financière propose à l'assemblée d'accepter les comptes 2022 tels qu'ils vous sont proposés.

Boris Fringeli remercie les membres de la Commission financière pour ce rapport. Ce nouveau plan comptable permettra de voir, de manière claire, où en sont les investissements sur 2-3 ans. Difficile d'y voir clair sans comparatif pour s'apercevoir d'un dépassement et/ou si le budget a été respecté. Avec MCH2, le Conseil communal a le devoir d'annoncer tout dépassement, cela semble avoir été fait.

d) Approbation des comptes 2022

Vote

L'assemblée approuve le compte de résultats de la commune de Haut-Intyamou par :

Oui : 42

Non : 0

Abstention : 0

Vote

L'assemblée approuve les comptes des investissements de la commune de Haut-Intyamou par :

Oui : 42

Non : 0

Abstention : 0

Boris Fringeli remercie les participants pour la confiance et demande des applaudissements pour Madame Sandy Uldry qui a effectué un travail remarquable. Merci également à Madame Marie-Noëlle Beaud qui lui a passé le flambeau début 2022.

3 Approbation du règlement scolaire de la commune de Haut-Intyamon

Un léger toilettage de notre règlement scolaire, commenté dans le bulletin d'information, est nécessaire. Ce projet de règlement scolaire était à disposition de tous à l'administration communale pour consultation. Madame Christine Sauterel-Doutaz, conseillère communale en charge des écoles, se tient à votre disposition pour les questions.

Cette dernière précise que ce règlement a déjà été voté il y a 2 ans mais, suite au regroupement scolaire, il doit être revoté.

Madame Karine Beaud souhaite savoir s'il s'agit d'un même règlement pour tout le cercle scolaire. Christine Sauterel-Doutaz confirme qu'il s'agit d'un règlement identique pour les trois communes du cercle scolaire, mais que ce dernier doit être approuvé individuellement par chaque commune.

Vote

Approbation du règlement scolaire de la commune de Haut-Intyamon :

Oui : 41

Non : 0

Abstention : 1

4 Divers

Avancement chantier école

Une vidéo et des photographies de l'avancement du chantier sont projetées à l'assemblée.

Au niveau des finances, les dépenses respectent le budget. Boris Fringeli précise qu'en ce moment les dépenses sont importantes car il s'agit de gros postes. Il est prévu que le bâtiment soit hors sol d'ici au début de l'automne.

Boris Fringeli présente un tableau de suivi des coûts. Sur les CHF 15'850'800.- devisés, CHF 3'942'648.35 ont été payés à ce jour. Un crédit de construction a été souscrit auprès de la Banque cantonale fribourgeoise avec un taux de 2.5% durant tout le crédit de construction, avec un plafond à CHF 12 mio.

PAL

Les citoyens et citoyennes ont pu prendre connaissance via la presse de l'arrêt du Tribunal cantonal suite au recours lié au Plan d'aménagement local (PAL) de la Commune. La commune est déboutée sur toute la ligne et ressort largement perdante sur cet arrêt. Comme relayé dans la presse, la Commune ne souhaite pas recourir contre cette décision auprès du Tribunal fédéral afin d'éviter de perdre des plumes supplémentaires.

Cédric Privet, vice-syndic en charge des constructions, prend la parole. Il rappelle que le Conseil communal a tâché avec ce recours, lors de l'approbation partielle, de défendre au maximum les intérêts de la Commune.

La décision du TC a été dure à lire. Malheureusement, la situation était compliquée à la fusion pour reprendre des PAL pas forcément à jour. Il s'agit d'un dossier complexe tant pour les autorités communales que cantonales. Désormais la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) dicte des règles auxquelles il faut se plier. Le Conseil communal se réjouit d'aller de l'avant avec un PAL enfin mis à jour. Il reste toutefois encore du travail en perspective et des modifications à faire avant son approbation finale. Une longue page qui se tourne mais un travail loin d'être achevé.

Certains privés avaient également entrepris cette démarche avec les mêmes griefs que la Commune ; tous ont été déboutés.

Monique Théraulaz indique avoir lu que la déchetterie devrait être déplacée. Est-ce que la Commune va devoir faire le nécessaire en ce sens ? Boris Fringeli indique que le Conseil communal est unanime sur la question : il est opposé à cette proposition qui obligerait à déplacer la déchetterie en zone à bâtir avec les nuisances en conséquence pour les habitations voisines. La Commune essaiera de défendre sa position et invitera les autorités cantonales à une vision locale sur la Commune si cela est nécessaire. La déchetterie actuelle se voit très peu, est située au centre de la Commune et proche de la gare de Lessoc. Ces installations ont été mises à l'enquête en bonne et due forme il y a un peu plus de 20 ans mais selon un ancien PAL jamais approuvé. Donc, formellement, les instances cantonales ont raison. La LAT dicte les emplacements de ce genre d'installation mais nous n'allons pas courber l'échine de sitôt.

Joël Rey regrette cette décision du Canton et souhaite savoir à combien se monte les frais engagés jusqu'à ce jour pour le PAL. Boris Fringeli indique que le calcul n'a pas été refait récemment mais le total doit se situer entre CHF 500'000.- et CHF 600'000.-. Il a fallu, à chaque étape, s'adapter à des modifications de loi et de personnes dans les services. Boris Fringeli rappelle que le Canton nous avait donné 64 points à régler lors de la demande préalable et 120 points à régler à la suivante.

Boris Fringeli indique qu'il revient de la Conférence des Syndics, et plusieurs communes sont confrontées aux mêmes problèmes en Gruyère. Le Canton est totalement inflexible. Joël Rey propose une démission en bloc du Conseil communal pour laisser la gestion de la Commune à Fribourg. Il regrette les sommes dépensées en 20 ans pour en arriver au même point qu'au départ et cette décision qui impacte de nombreuses générations. Boris Fringeli partage son avis mais préfère aller de l'avant sur la base du PAL approuvé. Il faut désormais aller de l'avant sans regretter ce qui s'est passé : le peuple suisse a accepté la LAT et toutes les communes se retrouvent liées à cette décision. La commune va quand même pouvoir se développer même si cela va devenir compliqué pour les entreprises. Ce serait un crève-cœur que des entreprises doivent quitter la Commune pour s'installer ailleurs.

Projet TPF Albeuve

Yvan Beaud demande si le Conseil communal a pris connaissance du projet de modification de la gare d'Albeuve. Il relève que les places situées en face de l'Auberge, de l'autre côté de la route, ainsi que le long de l'Auberge, vont disparaître. Le passage à piéton sera également déplacé et, pour y accéder, les piétons devront longer les places de parc actuelles et emprunter la route sise Rue Jean-Marie Musy. Il regrette le manque d'accès pour les personnes à mobilité réduite. Boris Fringeli prend note de cette remarque judicieuse qui sera relayée aux TPF lors de la prochaine rencontre pour voir si une alternative est possible. Les véhicules pourront se parquer sur les places à disposition dans le village (place des Tilleuls, à proximité de l'église).

Yvan Beaud indique avoir trouvé 3 clés à proximité de l'Auberge. Ces clés sont remises à l'administration si le propriétaire les cherche.

Michel Grangier demande si le projet de la gare d'Albeuve sera mis à l'enquête et trouve étonnant qu'un passage sous route n'ait pas été étudié, de même qu'un trottoir pour les habitants du quartier de La Tine. Boris Fringeli fait part d'une bonne collaboration entre la Commune et les TPF. Ces derniers envisagent un passage à bétail du côté de La Tine avec possibilité d'un accès piéton. Michel Grangier propose également la réalisation d'une passerelle pour La Tine. Cédric Privet rappelle que le projet de modification de la gare en est au stade de l'avant-projet et fera l'objet d'une mise à l'enquête consultée par l'ensemble des services cantonaux. Pour lui, le projet est loin d'être ficelé en l'état.

Cédric Privet ajoute que le Conseil communal a profité de la modification de la gare d'Albeuve pour mandater le bureau d'ingénieur en charge du dossier afin de trouver une solution pour une liaison piétonne entre Albeuve et Neirivue ainsi que jusqu'à La Tine. Toutefois et comme tous les projets, il y a une inertie assez longue entre l'avant-projet et la mise à l'enquête.

Max Pythoud souhaite connaître l'avenir du passage à niveau de la Condémine à Albeuve. Boris Fringeli précise que ce passage à niveau sera supprimé pour des raisons de sécurité. Max Pythoud indique qu'il devra, avec son bétail et les véhicules agricoles, faire le tour jusqu'à Neirivue pour rejoindre ses terres. L'existence de la ligne de chemin de fer crée plus de pollution qu'elle n'en économise. Boris Fringeli rappelle que les TPF ont déjà entrepris de tels travaux sur la Commune comme par exemple en l'Auge ou aux Prys, à Montbovon. Certes un détour est nécessaire mais la sécurité est renforcée.

Pour Neirivue, Boris Fringeli fait part de l'avant-projet proposé avec la réalisation d'une route depuis celle menant à la pisciculture, route qui passera sous la route cantonale et la voie de chemin de fer pour rejoindre le quartier des Vanils. La desserte agricole se fera par le même accès. Max Pythoud demande si la réalisation d'une passerelle sur la Marivue est envisageable pour rejoindre la Fin de Neirivue. Boris Fringeli rappelle que la Commune a déjà essayé un projet en ce sens dans le cadre de la mise sur pied d'un Pedibus. Cette demande a été refusée par les services cantonaux à cause du risque de crue centenaire sur la Marivue. Désormais les espaces réservés aux eaux (ERE) s'ajoutent à cela et rendent le dossier encore plus compliqué. Il y a des choses aberrantes qui ne correspondent pas à la réalité du terrain.

Espace réservé aux eaux (ERE)

Fabrice Grandjean souhaite connaître l'incidence de l'espace réservé aux eaux pour la Commune. Cédric Privet confirme que de nombreux terrains agricoles et forestiers sont concernés. Cela donne l'impression qu'un logiciel a tiré deux traits aux abords des cours d'eau. Cédric Privet indique que les ERE vont impliquer de nombreux changements dans les conditions d'exploitation. Même s'il semble évident de mettre en place des contraintes dans le but de protéger la faune et les rivières, on doit encore s'attendre à des modifications et il semble difficile de juger l'impact en l'état. Pour le surplus, le PAL reprenait déjà en partie les lignes des ERE. La commune compte une douzaine de cours d'eau, donc l'impact est relativement important, à l'instar de nombreuses autres communes. Les communes se défendent en bloc.

Petite enfance

Stéphanie Cettou demande si la Commune dispose d'informations complémentaires de la part d'Option Gruyère au sujet de la potentielle réouverture d'une structure d'accueil à Enney. Elle souhaite savoir si la Commune envisage l'ouverture d'une crèche si cela n'est pas possible à Enney. Boris Fringeli confirme qu'il était présent à l'assemblée d'Option Gruyère avec Christine Sauterel-Doutaz. Le résumé vu dans la presse est juste : Option Gruyère, association intercommunale, met la pression au Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ) pour qu'une structure d'accueil rouvre à Enney d'ici à la rentrée scolaire d'août 2023. Toutes les crèches en Gruyère ont atteint leurs capacités maximales et on se rend compte que la fermeture de cette structure crée un manque énorme. Le SEJ a la pression mais doit analyser un certain nombre de critères tout en ayant conscience des délais. Option Gruyère et le propriétaire du bâtiment à Enney souhaitent conserver ce site pour une structure d'accueil. Si cela n'est pas possible à Enney, aucun plan B n'est envisagé à ce jour. Une nouvelle crèche devrait ouvrir sur le site de la gare à Bulle mais pas avant 2024. Et cette ouverture ne comblera pas le manque qu'il y a dans l'Intyamon.

Présence de blaireaux

Léonce Trachsel indique qu'un blaireau visite son jardin régulièrement et demande les coordonnées du garde-faune pour le faire intervenir. Il s'agit de Monsieur Fabrice Maradan. En appelant l'administration, elle pourra obtenir son numéro de téléphone.

Madame Trachsel se demande s'il est vraiment nécessaire d'établir le bulletin communal sur papier glacé car cela doit être coûteux. Boris Fringeli prend note de la remarque.

Démissions du Conseil communal

Boris Fringeli fait suite aux parutions aux piliers publics ainsi que dans la presse concernant les deux démissions au sein du Conseil communal : Christine Sauterel-Doutaz et Hugo Rey.

Christine Sauterel-Doutaz a pris ses fonctions il y a presque 10 ans, suite à son emménagement à Neirivue. Elle a d'abord eu les affaires sociales puis les écoles en 2016 et la vice-syndicature. Cette dernière a insufflé au Conseil communal un vent nouveau en retroussant ses manches. Elle a mené en avant le projet d'école et le Conseil l'en remercie. Elle est tenace et efficace, tout en jouant systématiquement la carte de la collégialité, sans oublier de donner son avis. Les collaboratrices de l'administration regrettent également son départ. Il remercie également son mari Pascal et ses enfants Martin et Thomas pour leur soutien durant toutes ces années. Christine Sauterel-Doutaz quittera ses fonctions au 31 juillet prochain. Boris Fringeli lui remet un présent.

Le Conseil communal prend congé de ces deux conseillers ce soir car il n'y aura pas d'autre assemblée avant le 31 juillet prochain.

Boris Fringeli a connu Hugo Rey alors qu'il était apprenti forestier-bûcheron au service forestier communal il y a 20 ans. Il a pris ses fonctions de conseiller communal en avril 2016. De caractère plutôt sanguin, il déteste les injustices mais a appris, au fil des ans, à mettre de l'eau dans son vin. Il a pris de la bouteille et de l'assurance. Sa formation de géomètre et de contremaître forestier a fait merveille au sein du Conseil communal pour reprendre la gestion des forêts. Il remercie son épouse Christelle et ses enfants Emmy, Félicien et Firmin pour leur soutien durant toutes ces années. Il lui souhaite pleine réussite pour ces prochains examens et dans la suite de sa carrière. Boris Fringeli ne lui remet pas de cadeau car, selon sa demande, un don du même montant sera versé à une association d'utilité publique régionale.

Hugo Rey prend la parole. Il a pris ses fonctions il y a 7 ans. Il a appris les mots collégialité, collectivité et patience. Il a eu beaucoup de plaisir avec ses collègues, anciens et actuels, du Conseil communal, avec les collaboratrices de l'administration et les collaborateurs des services techniques. Ce fut une expérience enrichissante tant au Conseil que par sa présence lors de différentes séances, comité de syndicat et rencontres avec certains services du canton. Il a pris conscience de la large palette des tâches incombant à la Commune, sur les plans humain, environnemental, administratif et technique. La Commune a eu et aura toujours des défis à relever et il sait que l'Exécutif fait du mieux qu'il peut. Il remercie à nouveau les citoyens et citoyennes présents ce soir et ses collègues pour leur engagement.

Christine Sauterel-Doutaz prend la parole. Juste après son arrivée sur la Commune, elle recevait un tout-ménage informant d'une place vacante au sein du Conseil communal. Elle a vu cela comme une bonne manière de s'intégrer dans la Commune. Elle a été élue tacitement et assistera désormais aux assemblées depuis l'autre côté. Durant ces années en fonction, elle a beaucoup appris sur la Commune, les gens et sur elle-même. Christine Sauterel-Doutaz est fière du projet d'école à Neirivue et a hâte de le voir terminé. Elle continuera à suivre le projet, de loin mais avec beaucoup de fierté. Elle remercie les citoyens et citoyennes pour leur confiance, les collaboratrices et collaborateurs communaux avec qui elle a eu plaisir à travailler, ainsi que ses collègues du Conseil, anciens et actuels.

Boris Fringeli reprend la parole. Qui dit démission, dit élection. Le délai pour le dépôt de listes électorales échoue lundi de Pentecôte 29 mai 2023 à 12h00. L'administration communale sera exceptionnellement ouverte pour la récolte des listes entre 10h00 et 12h00. Le Conseil communal a deux personnes qui ont accepté de s'engager au Conseil : il s'agit de Monsieur Marc Beaud, 35 ans, membre de la Commission financière, cadre chez Groupe E et président du parti Le Centre pour la région Intyamou-Broc-Gruyère. Une liste pour le soutien de sa candidature est disponible.

Le second candidat est Monsieur Romain Castella, 40 ans, qui a déjà fait partie du Conseil communal il y a quelques années mais qui avait démissionné suite à son élection au Grand Conseil. Il souhaite faire avancer les choses et travailler avec ses collègues du Conseil communal. Une liste pour le soutien de sa candidature est également disponible.

Si nous ne recevons pas d'autre liste d'ici à lundi midi, ces candidats seront élus tacitement. Sinon, il y aura une élection complémentaire qui se tiendra le dimanche 9 juillet prochain.

Boris Fringeli demande à l'assemblée de remercier ces deux candidats par applaudissement. En cas d'élection de Marc Beaud, il y aura une place vacante à la Commission financière.

Boris Fringeli remercie les collaboratrices et collaborateurs communaux pour leur travail inlassable pour la bonne marche de la commune, les participants et ses collègues du Conseil communal. Même si parfois les avis sont partagés, l'Exécutif a la grande chance de pouvoir débattre et prendre les décisions importantes à l'unanimité, après discussion bien entendu.

Plus personne ne demande la parole. L'assemblée est levée est à 21h40

Au nom de l'assemblée communale

La Secrétaire
Laura Barthe



Le Syndic
Boris Fringeli

